

4 13.09.2025

DECISION PREFECTORALE N°03/DP/F.31/SAEF PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/F.31/SAEF/CPDM/23 DU 02 AOUT 2023, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE TROIS(03) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE KOMBOU, DANS L'ARRONDISSEMENT DE BABADJOU, DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS, REGION DE L'OUEST (EN PROCEDURE D'URGENCE).

**Maitre d'ouvrage :** Délégué Départemental de l'économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire des Bamboutos.

**Financement :** Délégation ponctuelle 2023

L'ADMINISTRATEUR CIVIL PRINCIPAL, AUTORITE CONTRACTANTE  
BRENET DU DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS

*Chevalier de l'Ordre National de la Valeur*

Vu la Constitution ;  
Vu le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;  
Vu le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifier et complété par les décrets n° 2015/434 du 02 octobre, n° 2018/191 du 02 mars 2018 et n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement.  
Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation des marchés publics ;  
Vu le décret N° 2023/189 du 06 Avril portant nomination de Monsieur DIBANGO David Dador, Administrateur Civil Principal, comme Préfet du Département des Bamboutos ;  
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;  
Considérant l'arrêté n°0205/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des commissions départementales de passation des marchés publics ;  
Considérant la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;  
Considérant la circulaire n°005/LC/MINMAP du 07 novembre 2013, prescrivant les seuils de compétence, les modalités de contrôle de l'exécution des Marchés Publics et de la délivrance du visa préalable par les responsables des services déconcentrés du Ministère des Marchés publics ;  
Considérant la circulaire n° 00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 ;  
Considérant l'Appel Offres National Ouvert n°02/AONO/F.31/SAEF/CPDM/23 du 02 Août 2023 pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc de trois (03) salles de classe à l'école publique de Kombou, dans l'Arrondissement de Babadjou, Département des Bamboutos, Région de l'ouest (en procédure d'urgence).  
Considérant le procès-verbal n°07/PV/F.31/CDPM/2023 d'examen du rapport d'analyse de la Sous-commission ;  
Considérant la lettre n°003/NS/CDPM/2023 du 05 Septembre 2023 relative à la proposition d'attribution de la Commission de passation des Marchés Publics des Bamboutos.

### **DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : La lettre-commande objet de l'Appel d'Offres National Ouvert susvisé est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N°	Libellé	Adjudicataire	Montant TTC (en FCFA)	Délai de livraison
1	Construction d'un bloc de trois (03) salles de classe à l'école publique de Kombou dans l'Arrondissement de Babadjou, Département des Bamboutos, Région de l'ouest (en procédure d'urgence).	ETS NABCAM BP: 5185 Bamenda Tél: 677 51 28 72	Vingt six millions huit cent quatre vingt dix sept mille cent trente six (26 897 136) francs CFA	Quatre(04) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /--

### AMPLIATIONS :

- MINAT/Ydé
  - MINMAP/Y'dé
  - DDMINMAP
  - ARMP/Ouest
  - PRESIDENT CDPM/Btos
  - INTERESSE DOSSIER,
  - CHRONO/ARCHIVES

Mbouda, le 11 SEPT. 2023

LE PREFET

David Dador DIBANGU  
Administrator Civil Principal